

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **22**

Représentés : **4**

Qui ont pris part à la délibération : **26**

Date de la convocation : **23/09/2019**

Date d'affichage : **1^{er}/10/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 08 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Marc Etienne LANSADE / Patricia BERENGUIER à Christelle DUVERNET / Sébastien MACREZ à Aimé GARNIER / Renée FALCO à Audrey TROIN /

ABSENTS : Jonathan LAURITO - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN -

La commune de Cogolin organise, au travers du service Animation-Jeunesse, un accueil de loisirs périscolaire « Centre Ados » destiné à élaborer et mettre en place les projets des adolescents.

Afin de répondre aux attentes des adolescents et d'adapter au mieux la structure durant les vacances, l'équipe d'animation instaure un projet « OBJECTIF VACANCES » qui a pour objectif de mener des actions pour financer leur départ en vacances. Il se déroulera durant l'année scolaire 2019/2020 pour l'organisation d'un séjour durant les vacances de La Toussaint 2020.

Les actions peuvent concerner la tenue d'une buvette aux différents événements organisés par le service animation jeunesse, l'organisation de tournois sportifs ou d'événements culturels, la confection et la vente d'objets à thème, etc.

Afin de pouvoir mener ces différentes actions dans le cadre du Centre ados, il convient de fixer les différents tarifs.

CM du 08/10/2019

N° 2019/123

FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS

Les tarifs sont les suivants :

PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS

Dénomination	Prix à l'unité
Viennoiserie, gâteau, biscuit	1,00 euro
Paquet de chips	1,00 euro
Paquet de bonbons, barre chocolatée	1,00 euro
Part de pizza, quiche, tarte salée	1,50 euros
Crêpe, gaufre	2,00 euros
Sandwich, panini	3,00 euros
Bouteille d'eau minérale/ eau pétillante (petite bouteille)	1,00 euro
Briquette de jus de fruits	1,00 euro
Boisson gazeuse non alcoolisée type soda	2,00 euros

PRODUITS ET/OU OBJETS

Dénomination	Prix à l'unité
Calendrier	3,00 euros
Vêtement	De 0,50 à 5,00 euros
Paire de chaussures	De 3,00 à 5,00 euros
Jouet	3,00 euros
Jeu de société	5,00 euros
Jeu vidéo	5,00 euros
Livre	De 1,00 à 3,00 euros
CD gravé avec photos du service animation jeunesse	2,00 euros
Petit mobilier (tabouret, étagère, tableau...)	De 5,00 à 10,00 euros
Décoration, objet fabriqué selon une thématique	2,00 euros

CM du 08/10/2019

N° 2019/123

FIXATION DES TARIFS DES EVENEMENTS DU CENTRE ADOS

DROIT D'ENTREE AUX EVENEMENTS PREPARES PAR LES JEUNES DU CENTRE ADOS

Dénomination	Prix par participant
Tournoi sportif	3,00 euros
Soirée du jeu	5,00 euros
Balade gourmande	5,00 euros
Bourse aux jouets	5,00 euros
Loto des enfants	5,00 euros
Tournoi culturel et artistique	3,00 euros
Soirée dansante	5,00 euros
Opération « Nettoyage voiture »	5,00 euros
Opération « Emballage cadeau »	Montant libre

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- FIXE les tarifs des évènements du Centre Ados, comme exposés ci-dessus,
- APPLIQUE ces tarifs à partir du 1er novembre 2019 et ce jusqu'aux prochaines modifications fixées par le biais d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le Maire,



 Marc Étienne LANSADE